

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

Date de publication
13 novembre 2025

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

Sommaire

1. Arrêtés

- Arrêté n° 1251/2025, du 4 novembre 2025 portant délégations de signature (direction)
- Arrêté n° 1252/2025, du 4 novembre 2025 portant délégation de fonction à Madame Emilie RICHAUD 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (gestion financière)
- Arrêté n° 1253/2025, du 4 novembre 2025 portant délégation de fonction à Monsieur Xavier BONNEFONT 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (gestion des personnels)
- Arrêté n° 1254/2025, du 4 novembre 2025 portant délégation de fonction à Madame Brigitte FOURÉ 3^{ème} vice-présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle)



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ARRÊTÉ N° 1251 /2025

Portant délégations de signature
(direction)



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27 et L. 1424-33 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 30 septembre 2025, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 7 octobre 2025, portant abrogation de la nomination de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 2 octobre 2025 ;

Vu l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS16) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté traite des délégations de signature en matières administrative et financière dans le cadre des dispositions de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales susvisé. La notion de matières administrative et financière s'entend dans son acception prévue par ledit article, par opposition aux autres matières dévolues au SDIS16 relevant de la compétence de l'État.

Article 2 : Délégation de signature est donnée en matières administrative et financière, dans la limite de leurs attributions, au colonel David FAVARD et au colonel Julien PANCHÈVRE, respectivement directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente, à l'effet notamment de :

- signer tous les actes, arrêtés, ampliements, décisions, documents et correspondances en ces matières ;
- certifier le caractère exécutoire des actes du SDIS16 ;

- signer les requêtes, mémoires et toutes pièces produites par le SDIS, tant en demande qu'en défense, toutes juridictions et instances confondues ;
- engager et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et émettre les titres de recette, pour l'ensemble des chapitres du budget ;
- mobiliser et rembourser les crédits afférents aux lignes de trésorerie.



Article 3 : Sont exclus de la présente délégation :

- les rapports et délibérations du conseil d'administration et de son bureau ;
- les correspondances aux préfets, ministres et parlementaires susceptibles d'emporter des effets juridiques et qui ne relèvent pas de la mise en œuvre opérationnelle.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 2, délégation est accordée à Mme Catherine LÉGERON, chef du groupement notamment en charge des finances, à l'effet de mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement et émettre les titres de recette pour l'ensemble des chapitres du budget.

Article 5 : L'arrêté n° 1206/2025 du 24 octobre 2025 portant délégations de signature (direction), est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 6 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le

04 NOV. 2025

Le président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jérôme Sourisseau".



ARRÊTÉ N° 4252 /2025



**Portant délégation de fonctions
à Madame Emilie RICHAUD
1^{re} vice-Présidente
du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion financière)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 24 octobre 2025, constatant l'élection de Madame Emilie RICHAUD au bureau du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Emilie RICHAUD, 1^{re} vice-Présidente du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion financière du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Emilie RICHAUD, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le 04 NOV. 2025

Le Président du conseil d'administration,

Monsieur Jérôme SOURISSEAU



ARRÊTÉ N° 1253 /2025



**Portant délégation de fonctions
à Monsieur Xavier BONNEFONT
2^e vice-Président
du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion des personnels)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 24 octobre 2025, constatant l'élection de Monsieur Xavier BONNEFONT au bureau du Conseil d'administration ;

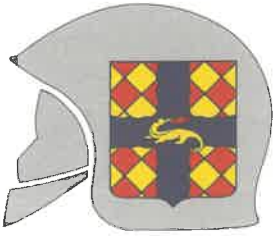
ARRÊTE

- Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Xavier BONNEFONT, 2^e vice-Président du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion des personnels du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier BONNEFONT, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.
- Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **04 NOV. 2025**

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU



ARRÊTÉ N° 1254 /2025



Portant délégation de fonctions
à Madame Brigitte FOURÉ
3^e vice-Présidente

du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 24 octobre 202, constatant l'élection de Madame Brigitte FOURÉ au bureau du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Brigitte FOURÉ, 3^e vice-Président du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Brigitte FOURÉ, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le 04 NOV. 2025

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU